

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 20
votant : 22
en exercice : 27

L'an deux mille huit
Le mercredi 20 août à 19H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 août 2008

Présents : Roger COMBES, Maire ; Roger MIALHE ; Liliane KHLOUDEEFF ; Gérard PI ; Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Gilles DANJARD ; Ida FERRERES ; Bernadette BRUIN ; Constantino MUNOZ ; Claude GINIES ; Corinne ROBERT ; Fabrice MARTINEZ ; Jérôme JURADO ; Christophe CATHALA ; Conception BAUDOIN ; Brigitte CARBOU Béatrice ARMANGUE ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Agnès BARADON par Liliane KHLOUDEEFF ; Nadine TOLEDO par Roger MIALHE .

Absents : Jacques MOURRUT ; Didier MILHAU ; Brigitte CAVERIVIERE ; Zina VIARD ; Michel JAMMES .

Madame Corinne ROBERT a été nommée secrétaire.

En ouverture de séance l'assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 juin 2008

I URBANISME : Révision simplifiée du P.O.S. – zone du Peyrou.

Monsieur le Maire présente le projet de révision simplifiée du plan d'occupation des sols (P.O.S.) pour le secteur du Peyrou.

Il s'agit de rendre constructible la partie nord afin de permettre à la C.C.C.M. de poursuivre la procédure de zone d'aménagement concerté (Z.A.C.), et donc d'étendre la zone d'activités économiques . Gérard PI, adjoint à l'Urbanisme, précise qu'il est nécessaire de rendre ces 7 ha constructibles et que cette modification a un réel intérêt économique.

Il indique que la concertation prévue à l'article L.300-2 du code de l'Urbanisme comprendra des moyens d'information à utiliser mais également des moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat.

Le conseil approuve à l'unanimité cette révision simplifiée et autorise le maire à prendre les actes nécessaires.

II ENVIRONNEMENT : Projet zone d'appui / O.N.F. – secteur du Rieu.

Le projet de création d'une zone d'appui de défense de la forêt contre l'incendie (D.F.C.I.) est présenté au conseil.

Jean-Pierre CIRES, adjoint délégué à l'écologie et à l'environnement, précise qu'il s'agit d'une opération de prévention par la mise en place d'une zone de 3 ha qui sera entièrement débroussaillée, dans le secteur sensible de « 3 fontaines », entre le Rieu et la Garrigue-Haute.

Le montant total estimé des travaux est de 20810,40 € T.T.C et la commune aurait une participation de 3480,00€.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par le Conseil Général de l'Aude et la maîtrise d'œuvre par l'office National des Forêts (O.N.F)

Le conseil approuve à l'unanimité ce projet et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

III VOIRIE : Acquisition parcelle C.C.C.M..

Le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition gratuite d'une parcelle de 124 m² appartenant à la C.C.C.M.

Cette acquisition permettra d'améliorer la desserte de la rue J. Cocteau par l'avenue de Port-La-Nouvelle.

IV RESTAURATION COLLECTIVE : Convention de contrôle sanitaire avec le Conseil Général.

Liliane KHLOUDEEFF, maire adjoint responsable de la cantine municipale, propose au conseil de renouveler la convention avec le Conseil Général pour des analyses de microbiologie alimentaire et recherche de légionelles dans l'eau.

Cette convention, signée en 2001, précise les relations avec le laboratoire vétérinaire départemental (L.V.D.) de l'Aude, et a été renouvelée en 2005.

Mme KHLOUDEEFF indique que cette convention est importante car elle est sécurisante pour les enfants qui fréquentent la cantine municipale. Le L.V.D. effectue des analyses sur des aliments mais aussi des recherches de légionelles dans l'eau.

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention

V OCCUPATION PRIVATIVE DOMAINE COMMUNAL : Convention Bouygues Télécom / Commune de SIGEAN.

Monsieur le Maire rappelle que depuis décembre 1997, la commune a passé une convention d'occupation privative du clocher avec la société

Bouygues Télécom. Cette société a sollicité la mairie pour modifier les installations existantes, ce qui entraîne la proposition d'un avenant au contrat :

Le conseil approuve à l'unanimité cet avenant qui porte le loyer à 4000€ / an indexé pour 12 ans. Le locataire prend en charge la réfection complète de l'accès intérieur du clocher.

Cet avenant permet l'accès, sur la commune, aux technologies téléphoniques de 3eme génération.

VI MUSEE DES CORBIERES : Projet d'aménagement 2008-2013 / Modification du plan de financement.

Roger COMBES propose au conseil de modifier le plan de financement du projet d'aménagement 2008/2013, qui avait été approuvé le 18 décembre 2007. Le nouveau plan diminue les participations du conseil Général et de la D.R.A.C.

Il fixe la participation communale à 11 169.20 € (3540,00 € à l'origine). Roger COMBES confirme la volonté de pérenniser le musée, garant du patrimoine sigeanais et de sa mise en valeur.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité le nouveau plan de financement.

VII AMENAGEMENT URBAIN / Chemin de Lapalme : Avenant n° 1 aux lots 2 et 3.

Monsieur le maire rappelle que les travaux de réfection de cette avenue ont démarré en janvier 2008.

En cours de chantier, il s'est avéré nécessaire de procéder au renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable. De plus, la recherche d'économie de coûts de fonctionnement a conduit à installer sur chaque candélabre d'éclairage public un dispositif d'économie d'énergie.

Des avenants aux marchés publics des lots n°2 et n°3 ont été approuvés par la commission d'appel d'offres du 11 juillet dernier.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour les avenants suivants :

Lot n° 2/ Entreprise MALET : + 14 879,52 € HT

Lot n° 3/ Entreprise MADAULE : + 4165,00 € HT

VIII EAU POTABLE / SECURISATION DE LA RESSOURCE : Attribution marché de maîtrise d'œuvre.

Suite à une consultation de bureaux d'études par une procédure adaptée, la commission d'appel d'offres a examiné le 11 juillet dernier les différentes propositions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la ressource en eau potable.

Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution au bureau d'études « azur environnement »

IX AMENAGEMENT URBAIN / Collège des Corbières – Rue Victor Hugo : Avant projet sommaire de requalification de l'espace.

Le Conseil prend connaissance d'un avant projet d'aménagement du secteur collège des Corbières Maritimes / rue Victor Hugo.

Cet aménagement s'inscrit dans la continuité de la rénovation du Chemin de Lapalme. L'amélioration de la desserte routière, de la sécurité des abords de l'établissement scolaire, et l'organisation du stationnement sont les priorités recherchées.

Les travaux comprendront la réfection de la voirie et des réseaux publics

Le montant des travaux a été estimé à 545 055,80 €

L'assemblée approuve à l'unanimité cet avant projet et autorise le maire a solliciter les partenaires financiers, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, pour assurer le financement de ces travaux.

X STATION D'EPURATION : Demande de soutien pour travaux complémentaires.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction de la station d'épuration sont en cours. Il indique que des modifications sont à prévoir pour des raisons techniques. En premier lieu, le poste de refoulement des eaux usées qui sera complètement neuf contrairement au projet initial qui consistait à réhabiliter le poste existant.

Ensuite le canal de rejet des eaux épurées, au Récobre, dont le tracé a été modifié et qui sera constitué, sur 200 m environ, d'une canalisation.

Ces modifications entraînent un coût supplémentaire estimé comme suit :

Poste de refoulement :	+ 241 805,96 € TTC
Canal de rejet :	+ 96 724,10 € TTC

Compte tenu de ces prévisions le conseil autorise à l'unanimité le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir le soutien financier du Conseil Général de l'Aude et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée –Corse.

XI CONVENTION DE PARTENARIAT : Accueil P.G.S.I. / Gendarmerie Nationale.

Le conseil approuve à l'unanimité une participation financière de 10 500 € à la commune de Port- La- Nouvelle pour l'hébergement des 12 gendarmes en renfort cet été sur le secteur.

Les autres communes : Port-La-Nouvelle, la Palme, Roquefort, et Portel participent aussi financièrement à cet accueil

XII SOUTIEN AUX « PECHEURS » EN GREVE : Attribution de subvention au « Syndicat des chalutiers de Port-La-Nouvelle ».

Monsieur Le Maire rappelle que l'activité de pêche en mer a été marquée dernièrement par des mouvements de grève.

Durant cette période, les problèmes financiers des pêcheurs se sont aggravés.

Afin de marquer le soutien de la commune de Sigean à ce milieu professionnel et à leur famille, Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 750 € au « syndicat des Chalutiers de Port-La-Nouvelle »

XIII FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives budget général 2008 / M. 14.

Roger MIAILHE, maire adjoint délégué aux finances présente le projet de modifications de la section de fonctionnement pour l'exercice en cours.

Ces modifications consistent à ajuster certaines lignes de crédits en dépenses et à intégrer une recette imprévue de compensation de taxe professionnelle.

Ces modifications s'équilibrent à : + 12 141,00 €

Le conseil approuve à l'unanimité les modifications budgétaires

XIV FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives budget Eau – Assainissement 2008 / M.49.

Roger MIAILHE propose aux élus d'apporter certaines modifications au budget Eau Assainissement.

En fonctionnement, il s'agit d'intégrer les dépenses prévisionnelles liées au transfert des boues d'épuration vers le centre de compostage à Narbonne. En recettes, un reversement imprévu de redevance de l'Agence de l'Eau, d'un montant de 17 296.00 €, et à l'intégration de 35 687,00 € de taxes « Assainissement » permettent d'équilibrer ces modifications à + 52 983.00 €.

En investissement, une somme de 101 983 € est ajoutée en dépenses pour les travaux divers.

En recettes, l'intégration de deux subventions, 114 000 € de D.G.E de l'Etat et 50 000 € de la C.C.C.M. complètent le financement des travaux de sécurisation du réseau d'eau potable.

Cette section s'équilibre à : + 101 983 ,00 €

Le conseil approuve à l'unanimité les modifications proposées.

XV PERSONNEL COMMUNAL : Fixation de la composition du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire rappelle que le décret 85-565 du 30 mai 1985 indique que le conseil municipal doit fixer la composition du C.T.P., et notamment le nombre de représentants titulaires du personnel devant siéger.

Le conseil décide à l'unanimité de fixer ce nombre à quatre (4)

XVI CONCESSIONS DE SERVICE PUBLIC : Rapports d'activités 2007 E.R.D.F. et G.R.D.F..

Roger MIAILHE présente à l'assemblée les rapports d'activité 2007 des concessionnaires de distribution publique d'électricité (E.R.D.F.) et gaz (G.R.D.F.) Il indique que ces documents sont consultables sur demande en mairie.

Affaires diverses :

- Travaux

Monsieur le Maire informe les élus que de nombreux travaux ont été réalisés par les services techniques municipaux dans les écoles : peinture, huisseries, réfection WC....

Jean Pierre CIRES, maire adjoint, est remercié publiquement pour sa gestion technique et humaine de ce secteur.

Le travail des employés saisonniers a également été bénéfique et apprécié dans tous les services.

- **Centre aéré** : Ce sont plus de 200 enfants inscrits qui ont utilisé ce service

- **Festivités** : Elles ont connues une forte affluence et G.DANJARD, maire adjoint en dressera un bilan prochainement

- **Relations publiques** : Monsieur le Maire relève l'aspect positif de tous les contacts établis avec les partenaires institutionnels que représentent la Préfecture, la Sous-préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général. Il précise que ces relations vont se poursuivre pour l'intérêt général de la commune